



Légende

-  Catégorie 4 : largeur des secteurs affectés par le bruit : 30 m de part et d'autres de l'infrastructure
-  Catégorie 2 : largeur des secteurs affectés par le bruit : 250 m de part et d'autres de l'infrastructure

COMMUNE DE LANGUIDIC PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le 18 mars 2013, mis à jour le 26 juin 2016,
le 12 octobre 2017 et le 28 novembre 2018,
Modification n°1 approuvée le 28 février 2022



Annexe graphique n°2

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE

Échelle : 1/40 000

LORIENT
AGGLOMÉRATION

